

**Annexe A : États financiers de Soins Autogérés Ontario pour la période terminée
le 31 mars 2018**



Tél : 705 726 6331
Télec. : 705 722 6588
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.
300 Lakeshore Drive
Bureau 300
Barrie ON L4N 0B4
Canada

**Services de soutien à la personne autogérés Ontario
États financiers
Pour la période terminée le 31 mars 2018**

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant

État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6 • 8



Tél : 705 726 6331
Téléc. : 705 722 6588
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.
300 Lakeshore Drive
Bureau 300
Barrie ON L4N 0B4
Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Services de soutien à la personne autogérés Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Services de soutien à la personne autogérés Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Services de soutien à la personne autogérés Ontario au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, comptables publics agréés

Barrie (Ontario)

Le 21 juin 2018

Services de soutien à la personne autogérés Ontario
État de la situation financière

31 mars 2018

Actif

À court terme

Trésorerie (note 3)	2 831 841 \$
Intérêts à recevoir	<u>3 848</u>
	2 835 689 \$

Passif à court terme et actif net

Passif

Créditeurs et charges à payer	348 123 \$
Sommes à remettre à l'État	23 015
Sommes dues au ministère de la Santé et des Soins de longue durée/RLISS (note 4)	<u>2 464 551</u>

Actif net	2 835 689
	2 835 689 \$

Au nom du conseil d'administration :

 Administrateur

____ Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Services de soutien à la personne autogérés Ontario
État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour la période terminée le 31 mars 2018

Produits

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée/RLISS	435 449 \$
Intérêts	4 611
	<u>440 060</u>

Charges

Dépenses du conseil	7 803
Honoraires de consultation	38 419
Adhésions et permis	1 976
Divers	2 579
Vacations	45 119
Services acquis	236 984
Recrutement	44 962
Salaires et avantages sociaux	62 218
	<u>440 060</u>

Excédent des produits par rapport aux charges pour la période et actif net à la fin de la période	\$
---	----

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Services de soutien à la personne autogérés Ontario

État des flux de trésorerie

Pour la période terminée le 31 mars 2018

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement

Excédent des produits par rapport aux charges pour la période	\$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	
Intérêts à recevoir	(3 848)
Sommes à remettre à l'État	23 015
Créditeurs et charges à payer	348 123
Sommes dues au ministère de la Santé et des Soins de longue durée/RLISS	2 464 551

Augmentation de la trésorerie au cours de la période 2 831 841

Trésorerie, début de la période

Trésorerie, fin de la période 2 831 841 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Services de soutien à la personne autogérés Ontario
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2018

1. Principales conventions comptables

Nature et objet de l'organisme	Services de soutien à la personne autogérés Ontario (l'« organisme ») a été constitué sans capital social le 11 août 2017 en vertu des lois de l'Ontario. L'organisme fournit des services de soutien personnels au sens de la <i>Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i> .
Référentiel comptable	Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
Comptabilisation des produits	L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont inscrits dans les produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.
Instruments financiers	Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur au moment où ils sont acquis ou émis. Dans les périodes subséquentes, les actions négociées dans un marché actif et les produits dérivés sont présentés à la juste valeur, tous les profits et pertes latents étant pris en compte dans les résultats. En outre, toutes les obligations et tous les certificats de placement garanti sont classés dans la catégorie des instruments constatés à la juste valeur, les profits et les pertes étant pris en compte dans les résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti moins la baisse de valeur, s'il y a lieu. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements dans la situation indiquent que leur valeur pourrait être réduite. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition, de la vente ou de l'émission d'instruments financiers sont passés en charges pour ces éléments réévalués à la juste valeur à chaque date de l'état de la situation financière et imputés à l'instrument financier dans le cas des éléments évalués au coût amorti.
Immobilisations	Les achats d'immobilisations ont comptabilisés au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Lorsque la juste valeur ne peut pas être raisonnablement déterminée, les apports d'immobilisations sont constatés à un coût nominal. L'amortissement des immobilisations est fonction de la durée de vie utile des immobilisations.

Services de soutien à la personne autogérés Ontario
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

Recours à des estimations	La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs déclarés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges de la période visée. Les principales estimations utilisées pour la préparation des présents états financiers comprennent les montants dus au ministère de la Santé et des Soins de longue durée/RLISS. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles dans l'avenir.
Impôts sur le revenu	L'organisme n'est assujéti ni à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt sur le revenu provincial en vertu des exemptions accordées aux organismes sans but lucratif dans les lois de l'impôt sur le revenu.

2. Début des activités

L'organisme a été constitué le 11 août 2017 et a reçu du financement s'élevant à 2 900 000 \$ du ministère de la Santé et des Soins de longue durée/RLISS pour les coûts initiaux de démarrage et l'administration centrale de l'organisme pour la période terminée le 31 mars 2018.

3. Encaisse

L'organisme a un compte bancaire dans une banque à charte. Le compte bancaire rapporte des intérêts à taux variable selon le solde mensuel minimum.

4. Passif éventuel

L'organisme a conclu un accord de financement avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée/RLISS. Le montant du financement accordé à l'organisme est tributaire d'un examen et de l'approbation du ministère. Le financement pour la période allant du 11 août 2017 au 31 mars 2018 n'a pas fait l'objet de cet examen. Au 31 mars 2018, un montant de 2 464 551 \$ a été inscrit comme montant payable au ministère. Tout redressement découlant d'un tel examen sera comptabilisé dans la période de détermination.

Services de soutien à la personne autogérés Ontario
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2018

5. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve pour respecter ses obligations financières. Il comprend le risque que, en raison de besoins de liquidités pour assurer son fonctionnement, l'organisme n'aie pas suffisamment de fonds pour régler une opération arrivée à échéance, soit obligé de vendre des actifs à une valeur inférieure à leur valeur réelle ou soit incapable de régler ou de recouvrer un actif financier. L'organisme fait face à ce risque surtout pour ce qui concerne ses créiteurs et ses charges à payer, les sommes qu'il doit remettre à l'État et les sommes dues au ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

6. Dépendance économique

L'organisme dépend entièrement du financement qu'il reçoit du ministère de la Santé et des Soins de longue durée/RLISS.
